



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 17 octobre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 11 octobre 2024
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 23 octobre 2024
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

**ABSENTS ET EXCUSES :** Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Vincent MORA, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Didier ZARZUELO.

**POUVOIRS :**

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Vincent MORA a donné pouvoir à Monsieur le Maire, Julien DUBOIS, M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENault, Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH, M. Yves LOUME a donné pouvoir à M. Bruno JANOT, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU a donné pouvoir à M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Fanny MESPLET.

**OBJET : ÉCOLE MATERNELLE LÉON GISCHIA : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE À LA CONSTRUCTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

**VU** le Code de l'éducation et notamment les articles L.212-4 et L.212-5,

**VU** le règlement du Conseil départemental des Landes relatif à l'attribution de l'aide à la construction, la restructuration ou la réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION EDUCATION, JEUNESSE ET JUMELAGE DU 8 OCTOBRE 2024.

**CONSIDÉRANT** que le restaurant actuel de l'école maternelle Léon Gischia située rue Voltaire à Dax, aménagé dans une salle de classe en 1992 n'est plus adapté aux normes et que ce restaurant est devenu exigü par rapport au nombre d'enfants le fréquentant,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de construire un nouveau restaurant scolaire, conforme à la réglementation en vigueur en matière de restauration scolaire et en capacité d'accueillir 70 enfants, répartis sur 2 services (voir plans en pièces jointes),

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation a été lancée dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre n° 23DX129 « Construction du restaurant scolaire de la maternelle Léon Gischia – rue Voltaire – 40100 Dax »,

**CONSIDÉRANT** que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 602 219 € HT,

**CONSIDÉRANT** le plan de financement prévisionnel de cette opération décrit ci-après :

<b>Dépenses Prévisionnelles HT :</b>	<b>Aide prévisionnelle HT :</b>
Travaux de construction (désamiantage et déconstruction garage, VRD, gros œuvre, structure bois, menuiseries, plâtrerie, faux plafonds, sols, peinture, électricité, CVC-PS, honoraires et contrôle: 500 419 € Équipement cuisine – laverie : 101 800 €	Subvention du Conseil départemental à hauteur de 18 % sur une partie des frais 90 075 € HT hors équipements laverie- cuisine
Total : 602 219 HT	Total du reste à charge ville de Dax : 512 144 HT

**SUR PROPOSITION DE Monsieur le Maire, Julien DUBOIS, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**VALIDE** le programme de travaux de construction d'un restaurant scolaire au sein de l'école maternelle Léon Gischia,

**APPROUVE** le coût de l'opération précitée, pour un montant de 602 219 € HT,

**SOLLICITE** une subvention à son taux maximum auprès du Conseil départemental des Landes au titre de l'aide à la construction, la restructuration ou la réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces afférents à ce dossier.

**Secrétaire de séance,  
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »



EMETTEUR	MOA	NOM DU PROJET	PHASE	INDICE REVISION	DATE	NOM DU DOCUMENT	NUMERO
SLK	VILLE DE DAX	RESTAURANT DE L'ECOLE GISCHIA A DAX	APS	01	06/09/2024 18:09:16	PLAN DU PROJET	APS 03

Ces plans sont la propriété exclusive de l'architecte. La reproduction de ces plans ne peut s'effectuer sans l'accord de SLK-ARCHITECTES. Toutes les cotes sont données à titre indicatif, l'entreprise devra les vérifier sur place avant exécution de ses travaux. Ces plans ne sont pas des plans d'exécution.



